

guer une cause d'humanité et de justice. Vadier, écrasé par cette éloquence d'un fils qui portait le deuil de son père, fut immédiatement décrété d'accusation, et la Convention décida que les biens des condamnés de la Terreur seraient restitués à leurs enfants (1).

Ce fut au sortir de cette détention que Bergasse épousa M^{lle} Dupetit-Thouars, sœur de l'héroïque commandant du *Tonnant* qui avait péri dans le désastre d'Aboukir. Cette noble femme, enthousiasmée du talent et du courage d'un homme qu'elle ne connaissait que par ses écrits, s'était juré de n'appartenir à aucun autre. A la génération suivante, un nouveau mariage devait cimenter les liens entre les deux familles désormais inséparables, et si vous consultez, Messieurs, les registres actuels de notre marine, vous y trouverez les noms réunis de Bergasse et Dupetit-Thouars dignement portés par le petit-fils de l'ancien député de Lyon.

Retiré sous l'Empire tantôt dans sa modeste résidence de Bellefontaine, près Fontainebleau, tantôt aux environs de Lyon, chez son frère Alexandre qui fut lui-même un esprit des plus éminents, il réunit en un volume, sous le titre *d'Essais et Fragments*, des morceaux philosophiques sur Dieu, sur la nature, sur l'éducation, sur la vie champêtre, qui avaient paru à diverses époques dans la *Gazette de France*, et dont plusieurs ont mérité de rester comme modèles classiques dans nos manuels de littérature. C'est après la publication de cet ouvrage que l'Académie de Lyon inscrivit le nom de Nicolas Bergasse parmi ceux de ses membres correspondants.

Une seule occasion de se produire lui fut offerte en ce temps où dans le monde entier la parole comme la gloire était à un seul homme. L'empereur étant venu visiter Lyon après

(1) Séance du 26 germinal an III.